



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-01

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 23 janvier 2024 – 19 heures 00,

Date de convocation : 15 janvier 2024
Date d'affichage : 15 janvier 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etai^{ent} présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Fabienne PRIMA, Alain FIX, Bernard MOUSSAY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, Valérie DELATTRE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Emilie LISSE, Philippe LELIEVRE

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Béatrice BOULY donne pouvoir à Philippe LELIEVRE
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT
- Julien DIEU donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

3/19

Absent :

- Tatiana LECUYER

1/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Valérie DELATTRE est nommée secrétaire de séance.

TARIFICATION ALSH POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée présente les dates des vacances scolaires concernées par un Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

- Du 26 février 2024 au 08/03/2024
- Du 22/04/2024 au 03/05/2024
- Du 08/07/2024 au 02/08/2024
- Du 21/10/2024 au 31/10/2024

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des accueils de loisirs pour l'année 2024.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/01/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-21620903-0-20240123-01_2024-0E

Afin d'obtenir les subventions de la CAF, il est obligatoire de mettre en place une tarification pour les familles bénéficiant de l'ATL et celles qui ont un quotient familial inférieur à 617. Il est donc proposé la tarification suivante :

	TARIF Sans l'ATL*	Tarif Avec ATL*
Baincthunois / Capellois / Contevillois	35,00€	34,00€
Résidence des grands-parents dans l'une des 3 communes	60,00€	59,00€
Extérieurs aux 3 communes	120,00€	119,00€

* Aide au Temps libre

Les familles qui bénéficient de l'ATL ont une réduction de 3,40€ par jour par enfant.

Le tarif pour la cantine sur le temps de loisirs sera modifié également :

- 4,00€ le repas pour les Baincthunois, Capellois, Contevillois
- 4,00€ le repas pour les enfants dont les grands-parents résident dans l'une des 3 communes.
- 4,80€ le repas pour les extérieurs.

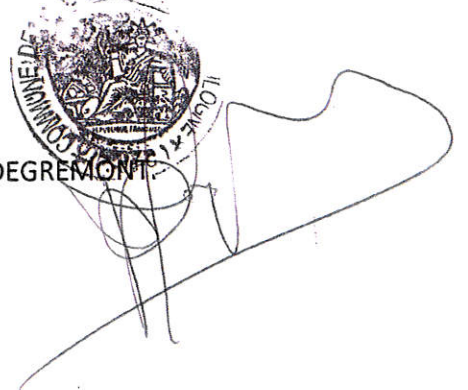
Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, est favorable à la mise en place de la tarification ci-dessus mentionnée pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

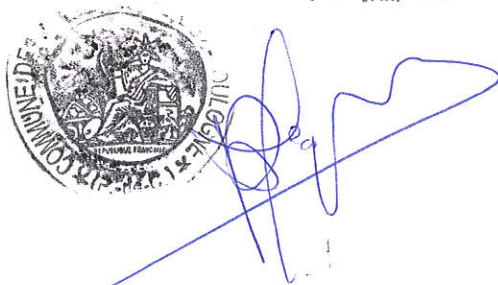
A La Capelle-les-Boulogne,
Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT



Certifié et rendu exécutoire le :

30 JAN, 2024



REÇU EN PREFECTURE
Le 30/01/2024
Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216203080-20240123-01_2024-DE